



CODE DEONTOLOGIQUE

Code déontologique TOPS Consult

La valeur ajoutée de TOPS Consult est de réunir au sein d'une même structure les compétences d'experts de haut niveau ayant une réelle expérience opérationnelle couvrant tous les domaines des entreprises industrielles, de services et du Conseil.

Les experts TOPS Consult sont sélectionnés avec rigueur pour leur savoir faire mais également pour leur « savoir être » qui est une priorité pour TOPS Consult. Ceci se décline par le strict respect des engagements, de la confidentialité des informations reçues ou données et du devoir absolu de réserve tant au niveau des sujets traités, des résultats obtenus que des personnalités rencontrées au cours des différentes missions.

Afin de respecter les enjeux concurrentiels des entreprises, un expert déjà salarié par ailleurs, ne pourra en aucun cas participer pleinement ou ponctuellement à une mission dans une entreprise concurrente de la sienne. De même, un expert ne pourra en aucune façon être associé simultanément à deux projets dans deux entreprises concurrentes, même s'il s'agit de domaines d'investigations différents.

Un contrat de confidentialité et d'exclusivité sera établi d'une part entre TOPS Consult et ses experts et d'autres part entre TOPS Consult et ses clients.

Novembre 2016